

Chers collègues,

Nous avons pris connaissance de la pétition concernant l'expérimentation. A cette occasion, nous souhaitons vous faire part des réflexions issues de nombreux échanges qui se sont exprimés à ce sujet dans le cadre des réunions Inter collèges. Les premières discussions avaient d'ailleurs abouti à la rédaction d'un communiqué envoyé au mois de juin dernier à la ministre (texte en pièce jointe).

Il apparaissait en effet que les problèmes posés par cette expérimentation portaient bien au-delà des questions de para médicalisation et de tarif et posaient dans leur ensemble des questions éthiques majeures.

Comment penser par exemple que les fondements tout à fait discutables de la catégorisation médicale : « trouble en santé mentale d'intensité légère à moyenne » ne fassent pas l'objet d'une sérieuse remise en question ? Serions-nous dorénavant dans l'obligation de nous incliner devant le simplisme DSM et les échelles d'évaluation qui lui sont liées, ... autant de questions interdépendantes et inséparables de la position « de grand ordonnateur » des médecins généralistes dans le processus en question. Outre le problème épistémologique posé et le détournement de la fonction du psychologue, il est évident que l'acceptation de cette catégorisation implique d'elle-même aux yeux des tutelles l'intervention médicale évaluative et prescriptive à laquelle vous vous opposez à juste titre.

De plus, comment est-il possible de faire l'impasse sur la posture de surplomb de l'administration ? Non contente de décider du cahier des charges des professionnels, elle laisse entrevoir à travers le guide pratique en circulation (Cf. document de la CPAM ci-joint), l'affligeante méconnaissance du délicat travail d'approche qui accompagne toute clinique du sujet digne de ce nom. Ne se trouve-t-il aucune organisation et instance universitaire pour lever cet aveuglement qui confine à ce qu'il faut bien nommer, une atterrante stupidité ? On en viendrait presque à espérer que, dans un sursaut de lucidité, le patient tourne le dos à un tel « parcours » du combattant !

Dans la mesure où il est écrit que vous faites partie du comité de pilotage de ce projet, la profession doit-elle comprendre que vous cautionnez un tel dispositif ? En dehors du fait que la question du remboursement des actes aurait mérité un sérieux débat, comment est-il possible de soutenir aujourd'hui la demande d'une modification du tarif tout en refusant la para médicalisation ? Cette position est pour le moins paradoxale dans l'état actuel de la juridiction. De plus, cette revendication qui se présente comme désarticulée d'une analyse globale, apparaît comme une acceptation et un soutien qui ne dit pas son nom au processus de démantèlement des services publics déjà fort avancé. Il nous semble impératif de refuser toute forme de marchandisation de l'acte qui déprécie et dénature l'ensemble du processus de soin quelque soit l'approche du psychologue et son lieu d'intervention (privé/ public) à moins que l'objectif de cette manœuvre ne soit de soutenir les techniques de rééducation en vogue.

Nous sommes ouverts à toute possibilité d'échange et de saine controverse

Bien cordialement

Pour La coordination de l'Inter-Collèges IDF

Martine Vial-Durand et Nathalie Zottner

Paris, le 27 Janvier 2018